

Parce qu'un contrat clair préserve la confiance



Avant toute prestation sur votre véhicule
nous remplissons et faisons signer
un **ordre de réparation (OR)**.
Ce contrat vient garantir la clarté
et la transparence de nos relations.
C'est un gage de sécurité.

*« L'OR n'est pas obligatoire,
il est juste indispensable »*